



CATHERINE FIGUIÈRE, BRUNO BOIDIN ET ARNAUD DIEMER

2^e ÉDITION

Économie politique du développement durable

Préface de **Géraldine Froger**
Postface de **Pierre-Yves Longaretti**

Ouvertures
économiques

+ Enseignement
à distance



deboeck **B**
SUPÉRIEUR

Économie politique du développement durable

Ouvertures Économiques

CATHERINE FIGUIÈRE, BRUNO BOIDIN ET ARNAUD DIEMER

2^e ÉDITION

Économie politique du développement durable

Préface de Géraldine Froger

Postface de Pierre-Yves Longaretti

© De Boeck Supérieur s.a, 2018
Rue du Bosquet, 7 – B-1348 Louvain-la-Neuve

2^e édition

Tous droits réservés pour tous pays.

Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage, de le stocker dans une banque de données ou de le communiquer au public, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale, Paris : juin 2018

Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles : 2018/13647/069

ISSN 2034-5070

ISBN 978-2-8073-1343-9

À Jasmine Fatou, Karel, Mathieu, Thibaut et Thomas

PRÉFACE

Il y a trente ans, le rapport Brundtland – *Notre avenir à tous* – propulsait la notion de développement durable, ou soutenable, sur la scène internationale. Au début des années 2000, le développement durable représentait encore une expression peu connue du grand public, alors qu'il dominait les discours et stratégies des acteurs internationaux depuis plus d'une décennie. Sa double nature, outil analytique et projet politique, l'a placé au cœur de controverses majeures, pour reprendre les propos de Marie-Claude Smouts (2008, *Le développement durable – les termes du débat*). Il a donc fait l'objet de nombreuses controverses, tant sur sa pertinence en tant que concept, que sur les différentes interprétations qui en ont été faites. Aujourd'hui, si la reconnaissance de cette expression n'est plus à construire, on assiste à une multiplication des signes d'une « fin de règne ». Certains affirment même que le temps est venu de proposer un nouveau concept de nature à mieux porter les changements écologiques désormais indispensables. Mais que l'on conserve ou non ce vocable, dont tout le monde sait qu'il a toujours été flou et plurivoque, force est de constater que nombre de problèmes et de réponses sociopolitiques de fond ne se transformeront sans doute que lentement.

Les auteurs de ce manuel se sont justement attelés à préciser les apports de la référence au développement durable, en termes de changements institutionnels notamment. Ces apports sont ici considérés au sens large, discours, instruments politiques, styles de politiques, transformations économiques, institutionnalisation des enjeux... En adoptant cette optique, les auteurs se gardent du risque de (faire) croire que la notion de développement durable aurait guidé différentes transformations. Au contraire, elle se trouve elle-même configurée par une série de changements, pour lesquels sa plasticité s'avère très appréciable. Il paraît donc délicat, voire impossible, d'évaluer son apport en propre, en faisant abstraction d'autres facteurs d'influence.

L'originalité de ce manuel réside dans la démarche adoptée par les auteurs pour traiter cette thématique, qui relève de l'économie politique, ouverte sur d'autres disciplines, et positionnée dans une perspective de durabilité « forte ». Elle présente l'intérêt de poser les enjeux, de déconstruire, de conceptualiser, d'analyser de manière critique, de catégoriser... différentes notions et stratégies politiques constitutives du développement durable. Elle présente également l'intérêt de nourrir le champ de l'économie écologique (*Ecological Economics*), constituant une tentative originale et ambitieuse de dépassement des clivages disciplinaires usuels en vue de transformer les rapports société-nature, d'une part, et visant, comme science « politique »

de la durabilité « forte » fondée sur des bases éthiques bien établies, à constituer un « centre de gravité des débats essentiels en économie », d'autre part. On ne peut que saluer cette entreprise visant à alimenter les réflexions et perspectives inhérentes à une « socio-économie écologique ».

Géraldine Froger

Professeure d'économie

(économie politique, économie écologique)

Université de Toulouse Jean Jaurès

Lereps Sciences Po Toulouse, Université de Toulouse

LISTE DES ACRONYMES

AEE	Agence européenne de l'environnement
APA	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages issus de leur utilisation
BASIC	Groupe de pays émergents Brésil Afrique du Sud Inde Chine
BELC	Business Environmental Leadership Council
BOP	Base of the Pyramid
CAP	Consentement à payer
CAR	Consentement à recevoir
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable
CEP	Council for Economic Priorities
CERES	Coalition for Environmentally Responsible Economies
CJD	Centre des jeunes dirigeants
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
CNPF	Conseil national du patronat français
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain
COP	Conférence des parties/ MOP Meeting of parties
DD	développement durable
DDVB	développement durable version Brundtland
DEI	Démarche d'écologie industrielle
EE	Empreinte écologique
EGES	Émissions de gaz à effet de serre
EI	Écologie industrielle
EPE	Entreprises pour l'environnement
EPI	Économie politique internationale
FAO	Food and Agriculture Organization
FMI	Fonds monétaire international
FMN	Firme multinationale
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRI	Global Reporting Initiative
IBEE	Indice de bien-être économique
IBW	Institutions de Bretton Woods

ICH	Conférence internationale sur l'harmonisation des critères d'homologation des produits pharmaceutiques
IDH	Indice de développement humain
IFPMA	Fédération internationale des fabricants de médicaments
ISDH	Indicateur sexospécifique de développement humain
ISO	International Organization for Standardisation
ISR	Investissement socialement responsable
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MOC	Mise en œuvre conjointe
NRE	(Loi sur les) nouvelles régulations économiques
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAC	Politique agricole commune
PCA	Partnership for Climate Action
PCN	Point de contact national
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSE	Paiement pour services écosystémiques
RSE	Responsabilité sociale d'entreprise
SCORE	Sustainable Consumption Research Exchange
SIS	Système intégré Songhai
SMEA	Système de management environnemental et d'audit
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
SPA	Systèmes de production inspirés des principes de l'agroécologie
TBL	Triple Bottom Line
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WBCSD	World Business Council for Sustainable Development

CONSEILS DE LECTURE

Si chacun des chapitres de cet ouvrage peut être lu indépendamment des autres, **la lecture de l'introduction générale** constitue un préalable indispensable. Celle-ci précise en effet la nature de la démarche originale de l'ouvrage, l'économie politique. En lisant un chapitre sans avoir pris connaissance du contenu de l'introduction, le lecteur s'expose à des problèmes de compréhension et, par suite, à une restitution erronée.

Le premier chapitre vient également préciser un certain nombre de notions fondamentales sur le développement durable, telles que la distinction entre durabilité forte et durabilité faible. Lorsque ces notions s'avèreront indispensables à la compréhension dans les chapitres suivants, les auteurs le signaleront et il conviendra, dès lors, d'aller lire, ou relire, tel ou tel passage du premier chapitre.

De nombreux encadrés ont été réalisés par les auteurs : il ne s'agit en aucun cas de gadgets pédagogiques mais bien d'éléments essentiels à la compréhension, ils doivent donc être lus systématiquement et avec attention.

L'économiste doit être mathématicien, historien, homme d'État et philosophe, dans une certaine mesure. Il doit comprendre les symboles et s'exprimer avec des mots. Il doit observer le particulier d'un point de vue général et atteindre le concret et l'abstrait dans un même élan de pensée. Il doit donc étudier le présent à la lumière du passé et dans la perspective du futur. Rien de la nature et des institutions de l'homme ne doit lui être étranger.

J.M. Keynes, 1933

L'objet de l'activité économique c'est le service de la vie au-delà de l'argent.

François Perroux, 1960

L'économie de la croissance est sur la sellette. L'heure est de nouveau à l'économie politique du développement, qui sacrifie l'élégance des modèles mécanicistes et les simplifications de l'homo œconomicus à la compréhension des processus décisionnels, des rapports de forces entre les agents économiques et sociaux, de leur comportement et stratégies.

Ignacy Sachs, 1977

Le parti pris d'homogénéiser l'univers économique et social pour tenter de le maîtriser par une mathématique simple ou raffinée s'est avéré non opérationnel pour la raison centrale que cet univers est essentiellement hétérogène.

François Perroux, 1981

L'honnêteté scientifique ne se trouve pas dans une prétendue neutralité, mais dans la réalité d'une passion avouée.

René Passet, 2003

Que dire encore du développement durable, cette expression aujourd'hui menacée d'insignifiance à force d'usages rhétoriques déconnectés des pratiques !

Olivier Godard, 2005

INTRODUCTION

Au nom de quoi irais-je m'autoriser – du haut de mon « savoir » spécifique et partiel – à réduire des questions touchant à la psychologie humaine ou aux modes de régulation de la nature à de simples considérations de calcul économique ?

René Passet, 2010

Investis dans des projets et des recherches sur le développement durable depuis de nombreuses années, les auteurs ont vu dans cet ouvrage l'opportunité de porter à la connaissance des étudiants le fruit de leurs réflexions communes. Pour faire mentir Olivier Godard (cité *supra*), ils ont fait le pari de proposer une lecture originale, un regard décalé, sur un thème dont tous les étudiants ont déjà entendu parler, de manière plus ou moins approfondie (ce qui n'était pas le cas il y a seulement dix ans) : le développement durable, ou soutenable. Ces trois enseignants-chercheurs font donc ici le point sur cet objet – le développement durable –, au prisme de la grille de lecture qui est la leur : l'économie politique. L'objet va être décliné tout au long de l'ouvrage, la démarche doit donc être précisée dans cette introduction. Elle constitue en effet le préalable incontournable pour aborder chacun des chapitres.

Dans cette seconde édition, les chapitres ont été actualisés. Le dernier chapitre est entièrement nouveau, l'éducation au développement durable cède la place à une expérience africaine originale d'écodéveloppement : le Système intégré Songhaï (SIS).

S'il s'avère nécessaire aujourd'hui de définir l'économie politique par rapport à la démarche économique standard, néo-classique ou encore *mainstream*, il convient de rappeler que les grands auteurs classiques, comme Smith ou Ricardo, faisaient de l'économie politique, comme l'indique le titre du célèbre ouvrage de ce dernier, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* (*On the Principles of Political Economy and Taxation*), publié en 1817. Cela signifie qu'ils se préoccupaient non seulement de la création de richesse, mais également des conditions dans lesquelles celle-ci était créée et de ce qui en était fait.

Le titre des ouvrages peut néanmoins être trompeur, puisque Walras publiera en 1874 ses *Éléments d'économie politique pure, ou théorie de la richesse sociale* puis, en 1878, les *Études d'économie politique appliquée. Théorie de la production de la richesse sociale*. Il est pourtant considéré comme l'auteur ayant entamé le processus d'assimilation de l'économie à l'univers des sciences dites « dures ». « *L'économie politique n'est devenue "science économique" que lorsque certains, sous couvert de scientificité, ont souhaité occulter la question des pouvoirs et des rapports entre les groupes humains. En effet, et c'est là la seconde caractéristique, "science économique" est*

une dénomination qui permet de présenter la discipline comme “neutre”, “objective”, étudiant des “lois naturelles”, à l’image donc des “sciences dures” (Di Ruzza, 1994, p. 8) ». « À partir de Walras, en effet, le souci d’imiter les méthodes des sciences physiques conduit une partie de la science économique (le paradigme néoclassique) à des coupes claires dans son objet d’étude. Les lois de la nature étant intemporelles et indépendantes de l’action humaine, l’économie ne peut énoncer de telles lois qu’à la condition d’être hors du temps, “ahistorique” et totalement déconnectée des réalités de l’action humaine, c’est-à-dire également amoral, asociale et apolitique » (Généreux, 2001, p. 17). L’action humaine est alors réduite à sa plus simple expression, la motivation utilitariste. Pourtant, alors que Léon Walras est généralement considéré comme l’un des pères de l’utilitarisme, il a lui-même exprimé toutes les limites de cette approche et proposait que les économistes étudient également les besoins individuels et collectifs (Walras, 1898, p. 266). Mais cette proposition a été rapidement noyée dans l’utilitarisme du courant néoclassique, devenu la norme en science économique.

« L’économie politique » a été peu à peu marginalisée au profit de la « science économique », au point qu’il faut aujourd’hui rappeler aux jeunes économistes qu’il s’agit pourtant de la démarche originelle, celle des pères fondateurs. En France, il existe une tradition bien vivace d’économie politique, qui cherche à réaffirmer son existence depuis le début des années 2000. Ainsi, en 2009, un collectif d’économistes hétérodoxes crée l’Association française d’économie politique (AFEP), pour marquer sa différence par rapport à l’Association française de science économique (AFSE), fondée, quant à elle, en 1950. Cette économie politique contemporaine n’a pas pour vocation première de critiquer la démarche néoclassique, aujourd’hui largement dominante. Il s’agit d’une démarche autonome et cohérente reposant sur des fondements spécifiques, pour partie hérités de l’économie politique classique, mais ayant également subi d’autres influences depuis le XVIII^e siècle. Par suite, ce ne sont pas tant des objets d’études qui la caractérisent, mais bien « une manière » de faire de l’économie (Lordon, 2008) ayant au contraire pour vocation de s’emparer de tous les objets entrant dans son champ disciplinaire, de la monnaie au travail, de l’industrie à l’agriculture, du rôle des institutions à la mise en œuvre du développement durable.

Quels sont les fondamentaux de cette économie politique contemporaine ? L’exercice n’est ici pas gratuit, il convient en effet de les préciser pour comprendre de quelle manière les auteurs vont aborder les différentes thématiques du développement durable. Sept caractéristiques sont déclinées pour la définir :

- Le holisme comme fondement méthodologique ;
- Une démarche hypothético-déductive élargie ;
- Une démarche positive et normative ;
- La reconnaissance de la notion de pouvoir ;
- Une analyse « située » ou « contextualisée » ;
- Une approche disciplinaire ouverte.

Cette présentation de la démarche en économie politique sera complétée par celle de la principale clé de partition des travaux des économistes dans le champ du développement durable : la distinction entre une lecture « forte » et une lecture « faible » de la durabilité. Les propositions portées par les auteurs de cet ouvrage se situent implicitement ou explicitement en durabilité dite forte.

LE HOLISME COMME FONDEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Le positionnement en fonction du principe ontologique holisme *versus* individualisme méthodologique apparaît dans nombre de travaux comme une clé de partition efficace entre les économistes néoclassiques et les économistes en économie politique. En effet, « *la principale ligne de clivage de ces théories tient à la façon dont elles résolvent le problème de la poule et de l'œuf : soit elles prennent comme point de départ les sociétés telles qu'elles sont, avec leurs groupes sociaux, leurs règles, leurs normes et leurs traditions, et cherchent à tirer les conséquences des actions de leurs membres ; soit elles commencent par l'étude des comportements d'individus isolés, et cherchent à en tirer les conséquences pour la société qu'ils forment lorsqu'on les met ensemble* » (Guerrien, 2007, p. 117). Une posture holiste consiste à prendre comme point de départ les « sociétés » et non les « comportements d'individus isolés ».

Les trois principes suivants caractérisent ce positionnement (Raveaud, 2004, p. 13) :

- La société forme un tout qui est plus que ses parties ;
- La société affecte les choix individuels ;
- La structure sociale influence les comportements individuels.

Ces principes peuvent être affinés par les réflexions du célèbre sociologue Pierre Bourdieu, l'un des rares auteurs à avoir explicitement cherché à affiner la définition du holisme en tant que posture méthodologique. Dans *La distinction*, l'un de ses ouvrages les plus connus, Bourdieu montre ainsi que le goût, dont chacun est totalement persuadé qu'il n'y a pas plus intime, plus individualisé, plus personnel, est, au contraire, ce qu'il y a de plus soumis à des codes d'appartenance à tel ou tel groupe. Adopter cette conception du « holisme bourdieusien » en économie revient en pratique à considérer simplement, mais « fondamentalement », que :

- l'effet des structures est décisif sur la formation des actions individuelles, mais surtout qu'il les conditionne fortement (même si ces actions demeurent assez variées dans leurs manifestations) ;
- l'analyse économique est indissociable de cette mise en évidence du rôle de ces structures (rien n'empêche de considérer la réaction que les acteurs ont, le cas échéant). En d'autres termes, cette analyse ne peut se réduire à une méthode où l'on procède par extensions et ampliations successives de situations particulières (comportements d'acteurs) en vue de produire une compréhension de la globalité.

UNE DÉMARCHE HYPOTHÉTICO-DÉDUCTIVE ÉLARGIE (OU LA BOUCLE ABDUCTION-DÉDUCTION-INDUCTION)

En première approche, la démarche hypothético-déductive est la seule qui permet d'allier les avantages des démarches inductive et déductive strictes, qui s'avèrent dans la pratique plus complémentaires qu'opposées, comme on veut souvent le laisser entendre. Cette démarche autorise en effet des allers retours (itérations) entre les hypothèses formulées dans un cadre théorique pressenti, et une observation des faits repérés comme correspondant au champ de l'hypothèse (Dépelteau, 2003, p. 62-65). Si elle n'est pas l'apanage de la seule économie politique, elle doit être malgré tout précisée ici, car il s'agit d'un élément structurant de la façon de traiter une question de recherche.

En économie, mais plus généralement dans les sciences dites « sociales », la démarche inductive pure est difficilement praticable, tant les présupposés théoriques sont prégnants jusque dans la définition des conditions de réalisation de telle ou telle observation ou enquête. Quant à la démarche strictement déductive, Nogaro nous met en garde : « *Le raisonnement déductif doit, sans doute, tenir une grande place en économie politique ; car il faut y faire appel très largement, d'abord pour poser les problèmes, et ensuite pour dégager, sous la forme abstraite qui convient, les résultats obtenus. Mais il faut, par-dessus tout, se garder de l'illusion, qui est à la base de la méthode déductive, que l'on peut élaborer toute la théorie économique en partant d'un très petit nombre de notions simples qui sont dans l'esprit de tous.* » (1939, p. 124) « *S'il est vrai que nous n'arrivons pas toujours, quand nous sommes en présence de phénomènes complexes, à établir la part exacte de chacun des antécédents possibles, les exemples donnés ci-dessus sont de nature à nous persuader que la méthode d'observation comporte, en tout cas, beaucoup moins d'incertitude que la méthode déductive. Il faut donc, pour prétendre trouver, à défaut d'une possibilité d'expérimentation parfaite, les seules notions théoriques dignes de la science économique dans un système d'axiomatique conçu a priori, méconnaître singulièrement la faiblesse logique et la fragilité des constructions abstraites qui dédaignent de prendre appui sur le réel !* » (p. 162-163)

La démarche hypothético-déductive permet donc de valider ou d'invalidier l'hypothèse de départ à partir de l'observation des faits. Cette hypothèse devra être amendée, voire abandonnée au profit d'une autre, en meilleure adéquation avec le résultat de l'observation.

Cependant, la position adoptée en économie politique peut ne pas se satisfaire pleinement d'une stricte démarche hypothético-déductive, qui se réduit souvent à la vérification empirique d'hypothèses imposées *a priori* par un cadre d'analyse souvent inspiré des théories dominantes. En effet, la démarche hypothético-déductive peut comporter le risque de ne pas permettre la créativité propre aux étonnements des chercheurs suscités par le terrain. Le concept d'abduction, proposé initialement par Aristote avec la déduction et l'induction et repris récemment par Peirce (1965, 2002) peut constituer une réponse à cet écueil. Énoncée de façon simple, l'abduction

devrait correspondre à la première étape du travail de recherche : elle consiste à partir des faits et des données surprenants au regard des croyances dominantes des chercheurs, puis à élaborer des hypothèses. À l'inverse de l'induction pure, qui donne au chercheur la responsabilité d'ordonner le réel à partir du terrain interprété selon ses convictions et connaissances et non selon son cadre théorique (connaissances parfois mobilisées de façon inconsciente), l'abduction examine les différents cadres théoriques de référence autour de son objet, afin d'élaborer une hypothèse débouchant alors sur la phase déductive (les hypothèses sont associées à des conséquences), puis inductive (la remontée de terrain met en évidence des écarts par rapport aux hypothèses, pouvant déboucher sur une nouvelle étape d'abduction, et ainsi de suite). Une démarche hypothético-déductive complète résulte donc d'une phase d'abduction. L'abduction permet en effet les itérations entre induction et déduction, entre terrain et hypothèses, par l'élaboration d'un corpus d'hypothèses explicitement rattachées à des cadres d'analyse, à des méthodes, voire à des croyances explicitées. La boucle abduction-déduction-induction est en phase avec la démarche critique et réflexive de l'économie politique sans pour autant remettre en cause le statut central des hypothèses posées par le chercheur.

UNE DÉMARCHE POSITIVE ET NORMATIVE

Une lecture positive est comprise traditionnellement comme relevant de « ce qui est », une démarche normative relève quant à elle de « ce qui doit être ». Il convient tout d'abord de souligner qu'en économie, « ce qui est » résulte déjà d'une construction intellectuelle et donc subit l'influence de conventions préalables plus ou moins implicites. Rappelons qu'un chômeur est comptabilisé comme tel à une date t , dans un pays donné, par application d'une convention définie par l'État sur ce qu'il convient de comptabiliser comme chômeur, en vue d'indemnisations notamment. En préalable à la mesure du chômage, on a donc bien construit une définition/convention permettant de préciser « ce qui doit être considéré comme un chômeur ». Sans cette convention et l'institution qui permet de le repérer comme tel, le chômeur n'est pas « visible », il n'existe pas pour l'analyse économique. Cette première précision revient sur l'une des différences fondamentales entre les sciences dites « dures » et les sciences humaines ou sociales. La notion d'objectivité (même si elle n'est souvent que relative, comme le prouve l'évolution de la connaissance dans le temps) est plus aisément cernable pour les premières que pour les secondes.

« Tout l'effort des économistes au cours du XVIII^e puis du XIX^e siècle a été de construire l'Économie sur le modèle d'une science positive au sens plein du terme, c'est-à-dire répondant à des critères de faits et de vérité. Une telle discipline (...) doit en principe être formellement distinguée de toute démarche qui se voudrait normative ou prescriptive. » (Brochier, 1995, p. 38) Réfutant ce positionnement univoque, Hubert Brochier mobilise Weber et Hayek pour rappeler que la démarche de l'économiste n'est pas descriptive et désintéressée, mais a bien pour objectif de concevoir des mesures pour améliorer le fonctionnement d'un monde qui ne va pas bien. Selon lui, l'origine de l'économie en tant que discipline est « clairement normative ».

La démarche doit par contre être séquencée : la phase « prescriptive » (normative), si elle se réalise (tous les travaux n'ont pas cette vocation), ne pouvant que succéder aux phases « descriptives » (positives) d'élaboration et d'interprétation des faits stylisés.

En d'autres termes, Jacques Généreux (2001, p. 19) rappelle à sa façon que l'économie convoque la politique, que l'observation/description débouche sur la prescription : *« L'économie est de nature politique. La rareté, que la plupart d'entre nous considèrent comme le phénomène fondateur du problème économique, se trouve être aussi fondateur du problème politique. La rareté pose à la fois la question de l'usage efficace des ressources et celui de leur répartition ; elle soulève donc à la fois la question de l'efficacité et celle de la justice. Nier cette interdépendance radicale du politique et de l'économique (...) est une foutaise. »*

UNE DÉMARCHE QUI INTÈGRE LA NOTION DE POUVOIR

L'économie politique reconnaît « logiquement » l'existence des asymétries de pouvoir (Perroux, 1973) entre les différentes catégories d'acteurs, remettant ainsi en cause le principe de neutralité (absence d'asymétries de pouvoir dans l'économie, soit entre les acteurs, soit entre les catégories d'acteurs). Ce principe participe en effet au chantier d'assimilation de la science économique aux sciences dites « dures ». Nous ne reviendrons pas ici sur les raisonnements qui ont amené à postuler cette neutralité, mais sur les conséquences de ce postulat (Berr, 2017). Le fonctionnement de l'économie devient en effet, dans ce cadre de réflexion, un mécanisme « objectif », contraignant le reste de la société. Il faut donc « faire avec » et ajuster le reste à cette contrainte. Généreux fait une critique sévère de cette neutralité postulée ; en effet, selon lui, *« le souci d'évacuer le politique (...) constitue le meilleur moyen de faire passer pour résultat de la science une répartition donnée des pouvoirs et richesses qui n'est que l'issue de rapports de force économiques et politiques »* (2001, p. 20).

Ne pas s'interdire de considérer qu'il existe dans une société (quelle que soit l'échelle territoriale retenue) des groupes dont les intérêts sont antagoniques permet d'envisager la multiplicité des compromis possibles face à un problème donné. Considérer qu'il existe des rapports de force et par suite des conflits d'intérêt qui doivent faire l'objet d'arbitrages, non pas en fonction de l'intérêt de l'acteur économique le plus puissant, mais en fonction d'un projet de société (Combe-male, 2001, p. 76) nécessite l'existence d'un arbitre à l'extérieur de la sphère économique. Cela amène également à questionner les mécanismes de gouvernance, que ce soit au niveau mondial ou à l'échelle des territoires. En effet, l'économiste conscient des asymétries de pouvoir entre les acteurs assis autour de la table des négociations proposera une lecture du résultat de cette négociation les intégrant à l'analyse.

Sur ce point, cet ouvrage rejoint le positionnement de F.D. Vivien, tel qu'il le précise dans son article de 2009 sur le changement climatique : *« Une économie*

politique, préoccupée désormais de questions écologiques, confrontée à la complexité du monde et aux luttes que s'y livrent des pouvoirs et des intérêts contradictoires, qui veut contribuer à la recherche de compromis institutionnels traduisant la reconnaissance des limites environnementales. »

Reconnaître à l'économie sa dimension « politique », « idéologique » (Söderbaum, 2007), ou « subjective », permet de la ramener au rang des outils au service d'un projet plus global. Cela permet également de concevoir la cohabitation de différentes options économiques compatibles avec tel ou tel projet « politique » ou sociétal. En fonction des finalités affectées à l'économie, les règles édictées pour son « bon fonctionnement » ne seront pas les mêmes.

UNE APPROCHE « CONTEXTUALISÉE » OU « SITUÉE »

La déclinaison des caractéristiques précédentes révèle que l'analyse d'un événement économique au sens large ne peut se faire indépendamment du lieu et du moment où se situe cet événement (Peemans, 2010). La donne institutionnelle, la richesse du sol, le taux de chômage, l'urbanisation, la disponibilité en eau ou encore le climat ou l'héritage culturel constituent ici autant de paramètres qui concourent à influencer le profil d'un territoire national, infra- ou supranational. La démarche en économie politique peut amener à les intégrer dans l'analyse.

UNE APPROCHE DISCIPLINAIRE OUVERTE

Cette lecture « contextualisée » ou « située » des faits convoque une approche disciplinaire ouverte. Cette appellation semble ici préférable à celle d'approche « pluridisciplinaire » : cet ouvrage est bien un manuel d'économie, écrit par des économistes. Néanmoins, les auteurs ne s'interdisent pas de mobiliser les apports des travaux de disciplines considérées ici comme « cousines ». Les thématiques du développement durable le nécessitent particulièrement. En effet, comment tenir compte de la spécificité d'un événement qui surgit sur un territoire donné, à un moment donné, sans mobiliser les connaissances du géographe ou du sociologue, de l'historien ou du politiste (voire de l'écologue, du biologiste ou du botaniste). Ce faisant, le chercheur en économie politique, loin de penser qu'il est en train de perdre son âme, considère au contraire qu'il a à y gagner un supplément de connaissance qui va enrichir sa lecture, la fonder davantage.

Dès la fin des années 1930, l'économiste Bertrand Nogaro considérait comme nécessaire de rappeler que « *si nous admettons (...) que l'économiste doit chercher derrière le phénomène économique, l'acte humain, conditionné par le milieu, et qu'il doit se proposer l'explication de la réalité concrète, sans méconnaître la part qu'y peut avoir le facteur individuel, nous arrivons à cette conclusion que l'économie politique est, tout d'abord, une science historique* » (p. 20). Il est rejoint huit décennies plus tard par Robert Boyer (2015, p. 3), qui affirme que « *les théories en sciences sociales sont filles de l'histoire... et non l'inverse* ». L'histoire apporte en effet les compléments – ou

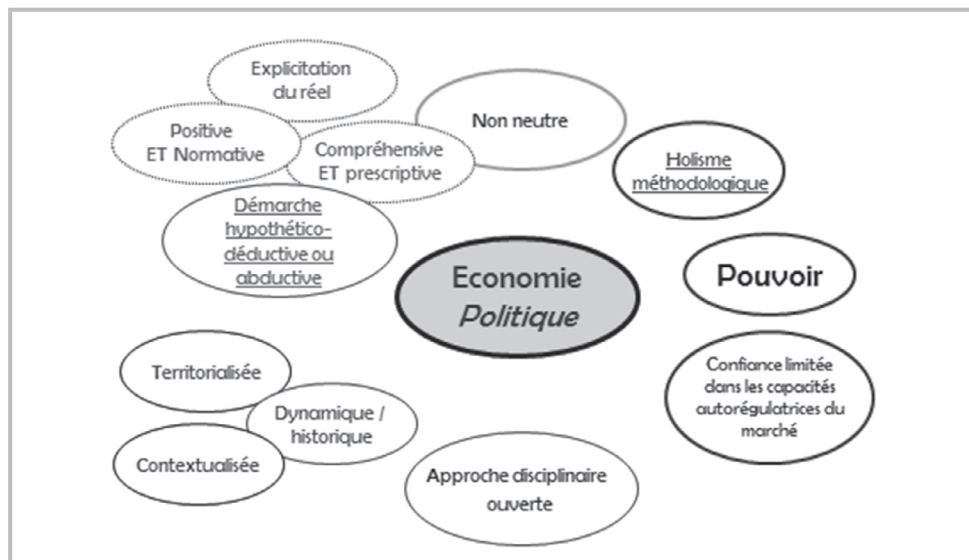
bien s'agit-il des points de départ ? – les plus évidents et les plus indispensables à l'économiste, mais ce manuel va largement montrer qu'elle est loin d'être la seule discipline à venir compléter « nécessairement » une économie politique du développement durable.

Quant à René Passet (2010, p. 10), il n'est forcément pas en reste : *« C'est dans notre esprit et non dans la réalité que se fait la division des regards que nous portons sur le monde. Nous sommes biologistes, chimistes, physiciens, anthropologues, sociologues, économistes, etc. Confrontés aux mêmes réalités, nous avons choisi – pour des raisons d'efficacité – de les observer sous des angles spécifiques et de leur poser des questions différentes. Ce n'est pas par la nature de ces questions que se différencient les disciplines auxquelles nous appartenons. Mais, par définition, chacune de ces disciplines ne peut accéder qu'à une vision partielle du réel. **L'économie est le lieu d'où je questionne le monde ; elle ne doit pas être ma prison.** Hier, les approches globales appelaient à spécialisation des tâches ; aujourd'hui, sans remettre en cause cette spécialisation, la multiplication des savoirs appelle leur rapprochement, leur croisement et leur collaboration. C'est en ces lieux de rencontre que se font les progrès. »*

La compréhension de la spécificité de cette démarche disciplinaire ouverte, qui peut être qualifiée d'hétérodoxe (pour la distinguer de l'analyse néoclassique, quantitativement dominante et représentant donc l'orthodoxie), peut être encore enrichie par la lecture des travaux de Marc Lavoie (2004, p. 12 et 15) sur la place accordée aux mécanismes de marché dans l'analyse économique. Cet auteur considère en effet que l'hétérodoxie dépend directement du « *degré de confiance* » placé dans les mécanismes de marché : c'est d'ailleurs là l'une des clés de la distinction entre les différentes traditions d'analyse en économie. Il est rejoint en 2017 par Eric Berr dans son ouvrage sur l'intégrisme économique. Cette proposition conduit à préciser que l'économie politique n'a qu'une confiance limitée dans la capacité des mécanismes de marché à s'autoréguler et à garantir, par suite, le « bon » fonctionnement de l'économie dans son ensemble.

On comprend donc, à la lecture de ces précisions sur le projet d'économie politique, que l'économie ne fonctionne pas indépendamment de la société, et qu'elle « doit » être organisée en adéquation avec un projet de société lui-même porté par un projet politique. Les décisions de politique économique (industrielle, monétaire, etc.) viennent dès lors s'inscrire dans le cadre de ce projet explicite plus vaste. *« L'économie étant pensé ici comme un fait social, la discipline qui l'étudie s'insère dans un ensemble de savoirs beaucoup plus large, les sciences sociales, avec lesquelles elle entretient des liens étroits. »* (Petit et Vivien, 2016, p. 201) Et c'est dans ce cadre que va être introduit le développement durable, non pas comme « devant résulter » du « bon » fonctionnement du marché, mais comme constitutif du projet de société découlant de décisions politiques conscientisées pour posséder une chance de voir le jour. Dans cette perspective, le développement durable nécessite un réencastrement de l'activité humaine dans son *éthos* écologique, alors que, depuis le début du processus d'industrialisation, elle ne vise qu'à s'en distinguer, s'en émanciper (Metereau, 2016).

Le graphe I.1 ci-dessous reprend les fondamentaux de l'économie politique retenus dans cet ouvrage.



Source : les auteurs

GRAPHE I.1

Les fondamentaux de l'économie politique

UN POSITIONNEMENT EN DURABILITÉ FORTE

Les propositions portées par cet ouvrage sont fondées sur l'option de la durabilité dite « forte », définie par les trois conditions suivantes, fortement corrélées entre elles.

- **Faible substituabilité** entre le « capital créé par les hommes » et le « patrimoine naturel », terme préféré ici à celui de « capital naturel » (Nieddu et Vivien, 2010).
- Reconnaissance de **seuils d'irréversibilité**, résultats de construits scientifiques mais aussi sociaux (stock de « capital naturel critique ») (Daly, 1996).
- Valeur des « biens environnementaux » **non nécessairement monétarisable** (Harribey, 2004). Il faut donc recourir à des analyses multicritères (Boidin, 2007).

F.D. Vivien, en 2009, propose, quant à lui, en 2009 une synthèse du positionnement en durabilité forte initialement portée par les promoteurs de l'économie écologique (*ecological economics*) et leur chef de file Herman Daly : « 1/ les taux d'exploitation des ressources naturelles renouvelables devraient être égaux à leur taux de régénération ; 2/ les taux d'émissions des déchets devraient correspondre aux capacités d'assimilation et de recyclage des milieux dans lesquels ils sont rejetés ; 3/ l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables devrait se faire à un rythme égal à celui de leur substitution par des ressources renouvelables ». Cette définition permet de compléter les propositions précédentes, de nature plus économiques.

Ce positionnement en durabilité forte, conjugué avec certains des déterminants de la démarche en économie politique adoptée, permet de situer certains apports – les plus centrés sur la dimension environnementale du développement durable – de cet ouvrage dans la catégorie des travaux « hétérodoxes » en économie écologique, tels que les caractérisent C.L. Spash dans son article publié en 2012 dans la revue *Ecological Economics*, ou la revue *L'Économie politique* en 2016 dans son numéro intitulé « *Une économie écologique est-elle possible ?* ».

La démarche des auteurs ayant été précisée, il reste à dire ici que l'objet « développement durable » constitue un projet complexe, comme va le montrer l'ensemble de l'ouvrage, qui ne peut donc embrasser la totalité des dimensions de cet objet. Un double parti pris a donc été retenu : proposer des chapitres sur des thématiques centrales au projet et pour lesquelles les auteurs sont susceptibles d'apporter une valeur ajoutée eu égard à leurs compétences validées par leurs travaux de recherche et publications respectifs. Par suite, le choix retenu a été d'organiser l'ouvrage en deux parties. La première a pour objectif de faire « **Comprendre le développement durable** ». Elle s'attache à cerner les contours de la notion ainsi que ses différentes facettes. Le premier chapitre, « **Rapport Brundtland** » versus « **écodéveloppement** » : *émergence de la vision dominante du développement durable* », porte sur la genèse du concept, en insistant sur la rupture historique entre ces deux approches du développement durable, l'une fondée sur l'écodéveloppement et l'autre issue du « Rapport Brundtland ». Cette distinction est fondamentale, car elle explique pourquoi la domination de la seconde conception déterminera par la suite le contenu des initiatives nationales et internationales de développement durable. Le chapitre 2, « **Stratégies et mesures du développement durable : comment rendre effective la durabilité ?** », aborde la complexité et la difficulté de l'opérationnalisation du développement durable, tant en termes de stratégie politique que d'outils d'évaluation. Le chapitre 3, « **Économistes : quelle boîte à outils pour le développement durable ?** », prolonge cette analyse de la complexité en présentant les outils mobilisés par les économistes pour permettre de mettre en œuvre le développement durable. Force est de constater que le cadre conceptuel le plus répandu, et la boîte à outils des économistes qui s'y réfèrent, doit être renouvelé pour appréhender la complexité de ce nouvel objet. Le chapitre 4, « **Les Sud et le développement durable : quelle appropriation ?** », vient boucler cette première partie en s'interrogeant sur les enjeux de la notion de développement durable pour les pays du Sud. En effet, ces derniers constituent un laboratoire pour les initiatives de développement durable, tout en demeurant relativement déconnectés des centres de décision internationaux, ce qui pose la question de la légitimité d'une aide au développement durable peu en prise avec les réalités et les enjeux de terrain.

La seconde partie porte quant à elle sur « **Les objets du développement durable** », et plus exactement sur certaines d'entre eux, l'exhaustivité étant hors de portée. Les déclinaisons du développement durable sont infinies puisque, par nature, le projet touche toutes les dimensions et tous les secteurs de la société humaine. Le chapitre 5, « **Responsabilité sociale d'entreprise. Les rapports de force négligés ?** »,

aborde la question cruciale de la place et du rôle des entreprises dans le vaste projet du développement durable. Dans la mesure où « *L'entreprise est l'institution cardinale du capitalisme* », (Perroux, 1962), le DD ne peut progresser sans celles qui prélèvent, transforment et commercialisent les ressources naturelles, entre autres choses. De quoi l'entreprise est-elle responsable ? Et envers qui ? Quelles sont les limites d'une conception de la RSE qui ne ferait qu'ajouter une dimension éthique à l'activité des entreprises ? Le chapitre 6, « *L'écologie industrielle comme moyen d'opérationnaliser le développement durable : un "socle commun", deux approches économiques* », s'intéresse à l'écologie industrielle, qui considère les activités humaines en interaction avec la nature plutôt que de façon autonome. Sur la base d'un socle commun, se développent deux visions radicalement différentes, l'une proposant une simple adaptation du système industriel (approche libérale), l'autre adoptant un changement de paradigme (approche d'économie politique). À cet égard, l'écologie industrielle, qui ne se confond pas avec l'économie circulaire, est emblématique de l'écart entre l'apparent consensus autour du développement durable et la réalité des modèles de société antinomiques. La biodiversité fait l'objet du chapitre 7, « *La biodiversité : conservation ou préservation ?* ». Elle aussi constitue une excellente illustration de la différence d'approches qui peut exister parmi les économistes : elle représente un capital à préserver pour les uns, un patrimoine à conserver pour les autres. L'économie politique de la biodiversité va se situer dans cette seconde perspective. Spécifique à cette seconde édition, le chapitre 8, « *Bouclage autour d'un projet : le "Système intégré Songhai" au Bénin, ou comment faire de l'écodéveloppement sans le savoir* », vient conclure cet ouvrage avec un retour sur le projet d'écodéveloppement porté par Ignacy Sachs depuis plusieurs décennies. Il se trouve en effet que des communautés rurales béninoises, organisées en réseaux et appelées centres Songhaï, font depuis 1985 de l'écodéveloppement sans le nommer. Le rapprochement entre le projet intellectuel de Sachs et les pratiques mises en œuvre sur le terrain par ces agriculteurs africains révèle en effet des congruences aussi nombreuses que profondes, soulignant la pertinence et le pragmatisme des propositions portées par l'écodéveloppement.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

- Aristote, (éd. 2001), *Organon III. Les premiers analytiques*, Paris, Vrin.
- Azam, G., Plihon, D., (2005), « L'économie est-elle une science ? Les économistes sont-ils au-dessus de toute responsabilité ? », *Sociétal*, n° 50, 4^e trimestre, p. 102-106.
- Berr, E., (2017), *L'intégrisme économique*, Les liens qui libèrent, 176 p.
- Boidin, B., (2007), « Les indicateurs de développement durable à l'échelle macro-sociale : quelques réflexions », in Montagne, P. et coll. (dir.), *Le développement durable en questions*, Paris, L'Harmattan.
- Bourdieu, P., (1979), *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 672 p.
- Boyer, R., (2015), *Économie politique des capitalismes*, la Découverte, 376 p.

- Brochier, H., (1995), « L'économie comme science normative et positive », in d'Autume, A., Cartelier, J. (dir.), *L'économie devient-elle une science dure ?*, Economica, 320 p.
- Combemale, P., (2001), « La longue maladie de l'hétérodoxie », *L'économie politique*, n° 12, p. 64-76.
- Dépelteau, F., (2003), *La démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, De Boeck, 417 p.
- Di Ruzza, R. (dir.), (1994), *Dix débats en économie politique*, Presses Universitaires de Grenoble, 173 p.
- Gendarme, R. et AL. (1992), *François Perroux. Penseur de notre temps*, Presses universitaires de Nancy, 72 p.
- Généreux, J., (2001), « De la science éco à l'économie humaine », *L'économie politique*, n° 09, p. 15-25.
- Guerrien, B., (2007), *L'illusion économique*, Omniscience, 224 p.
- Harribey, J.M. (2004), « Une conception de la richesse non marchande pour sortir du faux-dilemme croissance-décroissance », colloque « *Le concept de développement en débat* », Bordeaux, novembre.
- Lavoie, M., (2004), *L'économie post-keynésienne*, Paris, La Découverte, « Repères », 122 p.
- L'Économie Politique, (2016), *Une économie écologique est-elle possible ?*, n° 69, 112 p.
- Lordon, F., (2008) « Qu'est-ce qu'une économie politique hétérodoxe ? », in Lordon F. (dir.) *Conflits et pouvoirs dans les institutions du capitalisme*, Presses de Sciences Po.
- Metereau, R., (2016) *Mouvement Coopératif Paysan et SYAL au Nicaragua : Leviers d'écodéveloppement ?*, Thèse Université Grenoble Alpes, 422 p.
- Nieddu, M. et Vivien, F.D. (2010), « Patrimoine, territoire, développement durable », in Zuindeau, B. (dir.), *Développement durable et territoire*, Presses Universitaires du Septentrion, p. 133-142.
- Nogaro, B. (1939), *La méthode de l'économie politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 275 p.
- Passet, R., (2010), *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire. De l'univers magique au tourbillon créateur...*, Les liens qui libèrent, 950 p.
- Peemans, J.P., (2010), « Acteurs, histoire, territoires et la recherche d'une économie politique d'un développement durable », *Mondes en développement*, n° 150, p. 23-48.
- Perroux, F., (1973), *Pouvoir et économie*, Paris, Dunod.

- Peirce, C.S., (1965), *Collective Papers of Charles Sanders Peirce*, Cambridge, Harvard Business Press.
- Peirce, C.S., (2002), *Pragmatisme et pragmaticisme*, Paris, Éditions du Cerf.
- Petit, O., Vivien, F.D., (2016) « Peut-on faire l'économie des économistes ? », *Natures Sciences Sociétés*, n° 3 (vol. 24), p. 201-202.
- Raveaud, G., (2008), « Causalité, holisme méthodologique et modélisation "critique" en économie », *L'Homme et la Société*, n° 170, sept.-déc., p. 15-46.
- Sachs, I., (1977), *Pour une économie politique du développement*, Flammarion, 307 p.
- Söderbaum, P., (2007), "Sciences, ideology and development : Is there a 'sustainability Economics'?", *Post-Autistic Economics Review*, n° 43, p. 24-41.
- Spash, C.L., (2012), "New foundations for ecological economics", *Ecological Economics*, n° 77, p. 36-47.
- Vivien, F.D., (2009), « Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique », *Regards croisés sur l'économie*, n° 6, p. 75-83.
- Walras, L., (1898), *Études d'économie appliquée*, Lausanne, Corbaz.

PARTIE 1

COMPRENDRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chapitre 1.	« Rapport Brundtland » <i>versus</i> « écodéveloppement » : émergence de la vision dominante du développement durable.	3
Chapitre 2.	Stratégies et mesures du développement durable : comment rendre effective la durabilité ?	39
Chapitre 3.	Économistes : quelles boîtes à outils pour le développement durable ?	75
Chapitre 4.	Les Sud et le développement durable : quelle appropriation ?	109

**« RAPPORT BRUNDTLAND »
VERSUS « ÉCODÉVELOPPEMENT » :
ÉMERGENCE DE LA VISION DOMINANTE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

On tient les petits agriculteurs pour responsables des destructions de l'environnement, comme s'ils pouvaient choisir entre plusieurs ressources pour assurer leur existence. Le fait est qu'ils n'ont pas le choix. Quand il s'agit de survivre, on a tendance à se soucier plus des besoins immédiats que de l'avenir de l'environnement. C'est la pauvreté – et non les pauvres – qui est responsable de la destruction des ressources naturelles.

Geoffrey Bruce, Agence canadienne de développement international,
audience publique de la CMED, Ottawa, 26-27 mai 1986,
Rapport Brundtland, p. 153

SOMMAIRE

1.1	L'Écodéveloppement : remettre l'économie à sa juste place pour concilier objectifs sociaux et contraintes environnementales	4
1.2	Le Rapport Brundtland : « Notre avenir à tous », fondement de la vision usuelle du développement durable	12
1.3	Écodéveloppement versus développement durable « version Brundtland »	18
1.4	Genèse du développement durable : quelques repères historiques	26
1.5	Nord, Sud, développement durable et climat : les apports de l'économie politique internationale	31

Ce premier chapitre, en se penchant sur la genèse du concept de développement durable, a pour but de resituer les grands enjeux de la fin du xx^e siècle. C'est en effet dès le début des années 1970 que les projets de développement deviennent plus soucieux de l'état de la planète. Alors que le projet d'écodéveloppement porté à Stockholm par M. Strong et I. Sachs rencontre un réel engouement, il sera remplacé par la vision plus consensuelle proposée dans le Rapport Brundtland, publié par l'ONU en 1987. L'analyse par des économistes des raisons de ce revirement, ainsi que des distinctions entre les deux projets, mettra en évidence la recherche de compatibilité entre un projet de développement durable et les caractéristiques du modèle économique dominant.

La prise de conscience de la finitude des ressources mondiales remonte au tout début des années 1970, avec la publication notamment du premier Rapport Meadows, « Halte à la croissance ! », commandé par le Club de Rome. Le terme de développement durable apparaît quant à lui explicitement dès 1980, dans un rapport de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) intitulé « *World Conservation Strategy. Living Resource Conservation for Sustainable Development* » et intégrant explicitement la protection de l'environnement dans les objectifs du développement durable. Il faudra cependant attendre la publication du Rapport Brundtland en 1987, mais surtout le Sommet de Rio en 1992, pour que ce terme soit très largement médiatisé.

Conformément à la feuille de route fixée dans l'introduction, ce manuel propose une lecture du projet de développement durable au prisme de l'économie politique. L'histoire du développement durable ne sera donc pas simplement présentée comme une suite d'événements plus ou moins reliés les uns aux autres, mais bien comme le récit d'une lutte d'influence entre des projets d'inspirations diverses, dans l'arène des relations internationales, au cours d'un demi-siècle marqué par l'émergence du Sud, puis par la mondialisation et la chute du mur de Berlin.

Le premier point portera sur le projet considéré par de nombreux auteurs et experts comme ayant donné le coup d'envoi de la réflexion dans ce domaine : l'écodéveloppement, qui voit le jour à Stockholm en 1972. Le deuxième présentera le Rapport Brundtland, publié en 1987 par l'ONU, qui s'est largement imposé et a servi de fondement aux réflexions du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Il précisera également que désormais, le plus souvent, c'est en fait à une lecture standard de ce rapport qu'il est fait référence. Par suite, le troisième point s'interrogera sur les raisons de cet arbitrage entre deux projets, en comparant écodéveloppement et développement durable « version Brundtland » (DDVB). Le quatrième et dernier point reviendra sur une chronologie commentée des grands événements de l'histoire du développement durable, proposant un petit guide utile pour l'ensemble de l'ouvrage. Et le dernier complètera ce chapitre par les apports de l'économie politique internationale à l'analyse des négociations climatiques.

1.1 L'ÉCODÉVELOPPEMENT : REMETTRE L'ÉCONOMIE À SA JUSTE PLACE POUR CONCILIER OBJECTIFS SOCIAUX ET CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Si le projet d'écodéveloppement a évolué depuis le début des années 1970, il semble que ses fondamentaux n'aient pas connu de bouleversement significatif. Le projet est allé en s'affinant, s'enrichissant et se généralisant (premier point). Dans le même

temps, la démarche d'Ignacy Sachs s'est clairement inscrite dans le cadre de l'économie politique (second point).

1.1.1 L'écodéveloppement : d'abord un projet pour le Sud

Ignacy Sachs, né en Pologne en 1927, s'est formé au Brésil puis a soutenu sa thèse en Inde. Sensibilisé aux questions de développement, il découvre les problématiques environnementales en 1970 au Japon, lors d'un colloque international sur l'environnement organisé à Osaka dans le cadre de l'Exposition universelle (Sachs, 2007, p. 248). Un an plus tard, il est convié au séminaire de Founex en Suisse, pour préparer la première conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui doit se tenir à Stockholm en 1972. À propos de ce séminaire, où les désaccords entre participants sont parfois profonds, il écrira, quelques quarante ans plus tard : « *En regardant en arrière, je dirais que, pratiquement, nous sommes sortis de Founex avec les idées claires sur l'articulation du social, de l'environnemental et de l'économique. Les objectifs du développement sont toujours sociaux, il existe une conditionnalité environnementale qu'il faut respecter et enfin, pour que les choses se fassent, il faut que les solutions envisagées soient économiquement viables. Cette position a été reprise à Stockholm en 1972.* » (2007, p. 252)

On remarque que cette définition *ex post* des priorités de l'écodéveloppement reprend la formulation en trois sphères du développement durable qui verra le jour au cours de la décennie suivante, tout en signalant précisément la différence – l'opposition ? – entre les deux propositions : l'une ne hiérarchise pas plus les sphères qu'elle ne les fonctionnalise, alors que l'autre leur attribue bel et bien une fonction à chacune... et celle de l'économie n'y est pas centrale.

Avant de progresser davantage dans la compréhension de l'écodéveloppement, un rappel des principes de la Déclaration de Stockholm s'impose, dans la mesure où ils vont, d'une part, présider à la mise en place du PNUE, d'autre part constituer le socle du projet de Sachs, comme en atteste leur contenu repris dans l'encadré suivant. Les onze principes qui sont repris ici sont les plus emblématiques du projet d'écodéveloppement tel qu'il sera développé par la suite dans les travaux d'Ignacy Sachs.

Encadré 1.1

ONZE DES VINGT-SIX PRINCIPES DE LA DÉCLARATION DE STOCKHOLM, 1972 (LES AUTEURS SOULIGNENT)

Principe 1 : L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. (...)

Principe 2 : Les ressources naturelles du globe, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive, selon que de besoin.

Principe 3 : La capacité du globe de produire des ressources renouvelables essentielles doit être préservée et, partout où cela est possible, rétablie ou améliorée.

Principe 4 : L'homme a une responsabilité particulière dans la sauvegarde et la sage gestion du patrimoine constitué par la flore et la faune sauvages et leur habitat, qui sont aujourd'hui gravement menacés par un concours de facteurs défavorables. La conservation de la nature, et notamment de la flore et de la faune sauvages, doit donc tenir une place importante dans la planification pour le développement économique.

Principe 5 : Les ressources non renouvelables du globe doivent être exploitées de telle façon qu'elles ne risquent pas de s'épuiser et que les avantages retirés de leur utilisation soient partagés par toute l'humanité.

Principe 8 : Le développement économique et social est indispensable si l'on veut assurer un environnement propice à l'existence et au travail de l'homme et créer sur la terre des conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie.

Principe 9 : Les déficiences de l'environnement imputables à des conditions de sous-développement et à des catastrophes naturelles posent des problèmes graves, et le meilleur moyen d'y remédier est d'accélérer le développement par le transfert d'une aide financière et technique substantielle pour compléter l'effort national des pays en voie de développement et l'assistance fournie en tant que de besoin.

Principe 12 : Il faudrait dégager des ressources pour préserver et améliorer l'environnement, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des pays en voie de développement et des dépenses que peut entraîner l'intégration de mesures de préservation de l'environnement dans la planification de leur développement et aussi de la nécessité de mettre à leur disposition à cette fin, sur leur amende, une assistance internationale supplémentaire, aussi bien technique que financière.

Principe 14 : Une planification rationnelle est un instrument essentiel si l'on veut concilier les impératifs du développement et la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement.

Principe 20 : On devra encourager dans tous les pays, notamment dans les pays en voie de développement, la recherche scientifique et les activités de mise au point technique, dans le contexte des problèmes d'environnement nationaux et multinationaux. À cet égard, on devra encourager et faciliter la libre circulation des informations les plus récentes et le transfert des données d'expérience, en vue d'aider à la solution des problèmes d'environnement ; on devra mettre les techniques intéressant l'environnement à la disposition des pays en voie de développement, à des conditions qui en encouragent une large diffusion sans constituer pour eux une charge économique.

Principe 23 : Sans préjudice des critères qui pourront être retenus par la communauté internationale, ni des normes qui devront être définies à l'échelon national, il faudra dans tous les cas tenir compte des échelles de valeurs prévalant dans chaque pays et de l'applicabilité de normes qui sont valables pour les pays les plus avancés, mais qui peuvent ne pas être adaptées aux pays en voie de développement, et être pour ces pays d'un coût social injustifié.

Principes disponibles dans leur intégralité sur le site du PNUE

À Stockholm, le projet sera porté par Maurice Strong, secrétaire général de la Conférence, qui s'installera ensuite à Nairobi pour faire démarrer le PNUE. Mais c'est Sachs qui va continuer à le faire vivre en y consacrant une grande partie de ses très nombreux travaux. L'encadré suivant retrace les grandes lignes de vie du projet et, par là même, de celle de son porteur.

Étant donné le nombre de travaux consacrés par Sachs à l'écodéveloppement, et la longue période dans laquelle ils s'inscrivent, les formulations du projet sont nécessairement nombreuses. Les plus révélatrices de l'esprit du projet sont reprises ici.

Dans le premier ouvrage qu'il lui consacre intégralement, en 1980, il choisit de définir l'écodéveloppement par rapport au « *maldéveloppement (qui) est plus fréquent que le développement* » (Sachs, 1980, p. 31). Ce dernier doit s'appuyer sur trois piliers (dans ce texte, Sachs emploie indifféremment les termes développement et écodéveloppement) :

- « *L'autonomie des décisions (self-reliance) et la recherche de modèles endogènes propres à chaque contexte historique, culturel et écologique ;* »

- « *La prise en charge équitable des besoins de tous les hommes et de chaque homme ; besoins matériels et immatériels, à commencer par celui de se réaliser à travers une existence qui ait un sens, qui soit un projet ;* »
- « *La prudence écologique, c'est-à-dire la recherche d'un développement en harmonie avec la nature* ».

Sur le statut de ce projet, il précise que « *l'écodéveloppement n'est pas une doctrine, ni encore moins un ensemble de prescriptions rigides. Il s'agit d'un outil heuristique qui permet au planificateur et au décideur d'aborder la problématique du développement ()* ».

Encadré 1.2

QUELQUES DATES CLÉS DANS LA CONSTRUCTION DU « PROJET » D'ÉCODÉVELOPPEMENT PAR I. SACHS

1971 : Séminaire de Founex pour préparer le sommet de Stockholm.

1972 : Sommet de Stockholm ONU, le projet d'écodéveloppement y est porté par Maurice Strong et Ignacy Sachs.

1974 : La Déclaration de Cocoyoc, suite au colloque « *Stratégie pour l'environnement et le développement* » organisé à Cocoyoc (Mexique) par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et par la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), a permis de réaffirmer la nécessité de prendre des mesures afin de minimiser l'impact des activités humaines sur l'environnement. La déclaration qui en est issue officialise cette prise de position.

1980 : Publication de *Stratégies de l'écodéveloppement* par I. Sachs.

1993 : Publication de *L'écodéveloppement. Stratégies pour le ^exxi siècle* par I. Sachs, préface de M. Strong.

2007 : Publication des mémoires d'I. Sachs, *La troisième rive. À la recherche de l'écodéveloppement*.

2013 : I. Sachs signe un « Plaidoyer pour l'écodéveloppement » dans un numéro de la *Revue francophone du développement durable* dédié à l'écodéveloppement.

Au cours des années suivantes, et à la suite de la publication du Rapport Brundtland en 1987, la formulation va s'enrichir et se préciser pour aller vers une proposition en cinq dimensions (Sachs, 1994, p. 54). Les trois sphères apparaissent désormais explicitement au côté des dimensions culturelles et territoriales, et des fonctions précises leur sont attribuées.

1. « *La première est la plus importante : elle combine la pertinence sociale et l'équité des solutions proposées puisque la finalité du développement est toujours éthique et sociale.* »
2. « *La seconde concerne la prudence écologique : (...) la survie de l'espèce humaine est en jeu et, par conséquent, il n'est plus possible d'externaliser les effets environnementaux de nos actions sans s'en préoccuper aucunement.* »
3. « *La troisième dimension vise l'efficacité économique qui n'est qu'instrumentale. (...) Il s'agit de mieux situer l'économie et de mesurer son efficacité à l'aune des critères macrosociaux et non simplement de rentabilité microéconomique.* »

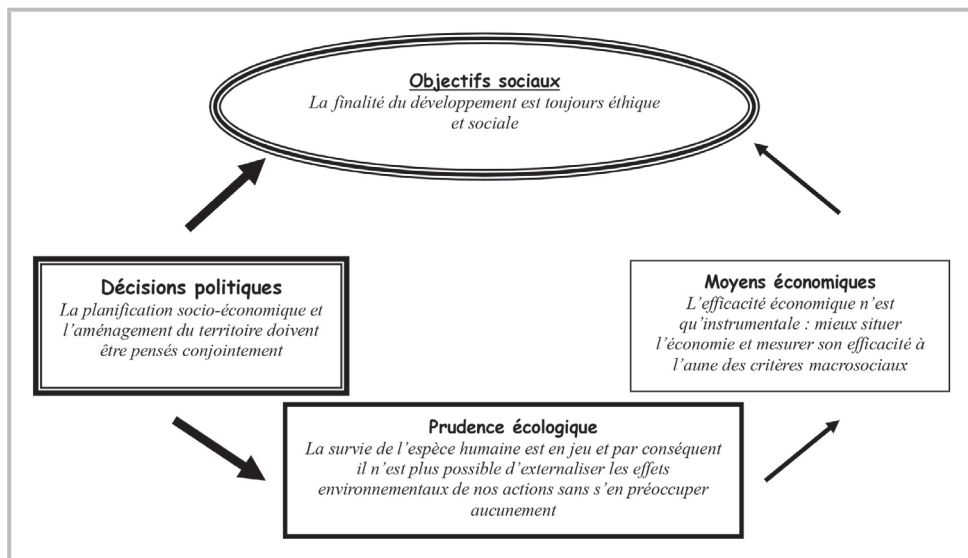
4. « Une quatrième dimension est d'ordre culturel. Les solutions proposées doivent être culturellement acceptables, ce qui renvoie à l'un des problèmes les plus difficiles pour le "développeur" : celui de proposer le changement dans la continuité culturelle en évitant d'imposer des modèles exogènes mais, en même temps, en refusant de s'enfermer dans le traditionalisme immobile. »
5. « Finalement, il y a la dimension de territorialité, la nécessité de rechercher de nouveaux équilibres spatiaux, les mêmes activités humaines ayant des impacts écologiques et sociaux différents selon leur localisation. La planification socioéconomique et l'aménagement du territoire doivent être pensés conjointement. »

Dans son ouvrage de 1993 (réédité en 1997), Sachs avait qualifié un peu différemment ces cinq dimensions en les déclinant sur le thème de la durabilité. Dans l'ordre, il mentionne : la durabilité sociale, économique, écologique, spatiale, puis une dimension qui fusionne « la durabilité et la culture ». La formulation est un peu plus longue que ci-dessus, mais les fondements demeurent, malgré l'inversion de l'apparition des entrées « économie » et « environnement », qui n'est qu'anecdotique au vu des contenus. Soulignons encore que dans son texte de 1974 sur les « *styles de développement* », il avait préalablement décliné le projet en huit caractéristiques. Avec le recul, le projet d'écodéveloppement peut être aujourd'hui lu comme permettant de remettre l'économie à sa juste place, afin de concilier objectifs sociaux et contraintes environnementales.

Dans sa version initiale, cette « approche opérationnelle », comme la qualifie Sachs lui-même, est uniquement motivée par la question du sous-développement : « () Peu de temps après, en 1974, la Déclaration de Cocoyoc a formulé une interprétation plus générale et plus riche du concept d'écodéveloppement. Ce texte insiste sur la nécessité d'aider les populations à s'éduquer et à s'organiser en vue d'une mise en valeur des ressources spécifiques de chaque écosystème pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. » (Sachs, 1978, p. 6)¹. Mais les versions suivantes vont généraliser les propositions à l'ensemble des économies.

Le graphe suivant propose une représentation des éléments clés de l'écodéveloppement à des fins pédagogiques (dont la responsabilité incombe totalement aux auteurs, Sachs n'ayant jamais tenté cet exercice). Les auteurs ont cherché à faire apparaître les trois sphères « traditionnelles » du développement durable, afin de rendre possibles les comparaisons avec d'autres propositions, conformément à l'une des définitions proposées par Sachs lui-même : « *Le concept d'écodéveloppement implique une hiérarchie des objectifs : d'abord le social, ensuite l'environnement, et enfin seulement la recherche de la viabilité économique, sans laquelle rien n'est possible. La croissance ne doit pas devenir un but premier mais rester un instrument au service de la solidarité entre les générations, présentes et celles à venir.* »

¹ Le texte de la Déclaration de Cocoyoc est disponible dans la revue *Development Dialogue*, n° 2, 1974.



Source : à partir de la définition de l'écodéveloppement citée ci-dessus (Sachs, 1994)

GRAPHE 1.1

Une représentation de l'écodéveloppement

Ce projet d'écodéveloppement porté par des personnalités très médiatiques comme Maurice Strong et Ignacy Sachs a eu tendance à faire oublier d'autres projets de même nature, conçus au cours de la même décennie. Par exemple, « l'autre développement », proposé dans un rapport sur le développement et la coopération internationale commandé à la Fondation Dag Hammarskjöld pour la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975, mérite d'être mentionné. D'une part, les « cinq éléments de son cadre conceptuel » sont très proches des cinq principes de l'écodéveloppement et, d'autre part, comme le Rapport Brundtland, il voit le jour dans le cadre onusien.

« Un autre développement »

1. « est axé tout entier vers la satisfaction des besoins, à commencer par l'élimination de la misère ;
2. est endogène et « self-reliant », c'est-à-dire prenant appui sur les forces mêmes des sociétés qui s'y engagent ;
3. s'harmonise avec l'environnement ;
4. exige des transformations de structure ;
5. nécessite une action immédiate possible et nécessaire ».

Cette proposition induit la nécessité d'un « nouvel ordre international » remettant notamment en cause la validité d'un modèle unique de développement, valable pour tous à tout moment de l'histoire. Centré sur la satisfaction des besoins en

harmonie avec l'environnement, il n'a pas retenu l'attention, alors qu'il avait pourtant pour caisse de résonance l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ces projets, proposés durant les années 1970 dans le champ du développement, mettent largement l'accent sur les contradictions entre les sphères économiques et environnementales (Figuière, 2006). Ils soulignent parfois même l'irréductibilité entre le maintien de la croissance économique et la préservation des conditions de survie de l'espèce humaine sur la terre. Cette tradition va perdurer, notamment avec les travaux initiés par Juan Martinez-Allier sur le concept « d'échange écologiquement inégal » à partir des années 1980. Ces propositions se fondent sur une critique à la fois du développement durable, qui permet de « recommander les programmes d'ajustement écologique » à travers une « sorte de FMI écologique », mais également du paradigme à la base de l'ordre international en vigueur.

C'est dans ce contexte, et face à la réaction d'un certain nombre de dirigeants politiques (en particulier celle de Kissinger, alors Secrétaire d'État du gouvernement républicain de Richard Nixon, suite au Sommet de Cocoyoc en 1974 en particulier), que l'ONU va explicitement demander à Gro Harlem Brundtland de travailler sur des propositions en faveur d'un « consensus » autour du double thème du développement et de l'environnement, dans le cadre de la CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement). Il convient désormais de dépasser le conflit entre les deux sphères et de les réconcilier. Pour l'initiative onusienne, le développement « durable » doit désormais se présenter comme « englobant » le développement. Il est censé relever du développement, avec une dimension supplémentaire : la prise en compte de l'environnement, qui entraîne nécessairement la réflexion sur les générations futures qui étaient déjà explicitement présentes dans le premier principe de la Déclaration de Stockholm en 1972.

1.1.2 Une économie politique, anthropocentrée et en durabilité forte, fondement des propositions d'Ignacy Sachs

Si Sachs revendiquait volontiers le parti pris a-théorique de l'écodéveloppement, conçu davantage comme un « projet » que comme un « concept », il n'en reste pas moins extrêmement clair dans le positionnement de sa démarche d'économiste. Se retrouvent en effet dans ses textes des indices très nets le situant à la fois dans une démarche anthropocentrée et dans un positionnement en durabilité forte. Ces deux critères constituant la clé de répartition entre les grandes options théoriques dans le champ du développement durable, il convient d'examiner les précisions qu'apporte Sachs dans ces deux domaines.

L'anthropocentrisme du projet d'écodéveloppement se manifeste tout d'abord dans l'ordre des dimensions et de leur contenu respectif (*cf. supra*) : la première précise que « la finalité du développement est toujours éthique et sociale » ; Sachs indique également que « la prudence écologique exige que nous raisonnions en termes de décennies et de siècles, sans pour autant verser dans un écologisme également abusif qui, au nom d'un conservatisme intransigeant et conçu pour l'éternité, en arrive à

TABLE DES MATIÈRES

Préface	VII
Liste des acronymes	IX
Conseils de lecture	XI
Introduction	XV

PARTIE 1

Comprendre le développement durable

CHAPITRE 1

« Rapport Brundtland » versus « écodéveloppement » : émergence de la vision dominante du développement durable.....	3
1.1 L'Écodéveloppement : remettre l'économie à sa juste place pour concilier objectifs sociaux et contraintes environnementales ...	4
1.1.1 <i>L'écodéveloppement : d'abord un projet pour le Sud</i>	5
1.1.2 <i>Une économie politique, anthropocentrée et en durabilité forte, fondement des propositions d'Ignacy Sachs</i>	10
1.2 Le Rapport Brundtland : « Notre avenir à tous », fondement de la vision usuelle du développement durable	12
1.2.1 <i>Le Rapport Brundtland</i>	12
1.2.2 <i>Du Rapport Brundtland à son interprétation</i>	17
1.3 Écodéveloppement versus développement durable « version Brundtland »	18
1.4 Genèse du développement durable : quelques repères historiques	26
1.5 Nord, Sud, développement durable et climat : les apports de l'économie politique internationale	31

CHAPITRE 2

Stratégies et mesures du développement durable : comment rendre effective la durabilité ?	39
2.1 Les termes clés du développement durable au sein des acteurs internationaux	40

2.1.1	<i>Les biens communs</i>	42
2.1.2	<i>Les biens publics mondiaux dans l'approche économique standard</i>	43
2.2	Les stratégies internationales de développement durable : un chantier inachevé	44
2.2.1	<i>Le projet inachevé de gouvernance mondiale du changement climatique</i>	44
2.2.2	<i>L'éclatement de l'environnement et du développement durable dans la constellation onusienne</i>	48
2.2.3	<i>L'insuffisance des stratégies internationales face à la diversité des modèles nationaux et locaux</i>	50
2.2.4	<i>Des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) aux Objectifs de Développement Durable (ODD)</i>	52
2.3	Quelle place pour les acteurs publics dans le développement durable ?	54
2.3.1	<i>L'estimation des besoins fondamentaux écologiquement vertueux</i>	55
2.3.2	<i>La limitation des coûts d'opportunité pour les consommateurs écologiques</i>	56
2.3.3	<i>La gestion de la complexité des déterminants de la dégradation environnementale</i>	57
2.4	Les indicateurs de développement durable	58
2.4.1	<i>L'absence de neutralité des indicateurs</i>	58
2.4.2	<i>Les précautions à prendre</i>	61
2.4.3	<i>Présentation de quelques indicateurs significatifs</i>	63
	Conclusion	71

CHAPITRE 3

	Économistes : quelles boîtes à outils pour le développement durable ?	75
3.1	Renouveler le cadre conceptuel des économistes	76
3.1.1	<i>Une fonction production trop linéaire et irréaliste</i>	76
3.1.2	<i>Le retour aux valeurs d'usage</i>	79
3.1.3	<i>La consommation finale n'est pas un acte de destruction, il existe des déchets</i>	80
3.1.4	<i>Le cycle économique doit être réencasté dans le cycle écologique</i>	80
3.2	Renouveler la boîte à outils des économistes	80
3.2.1	<i>De la question environnementale à l'internalisation des effets externes</i>	81
3.2.2	<i>Les interdictions et les demandes d'autorisation</i>	83
3.3	Les normes	85
3.4	Les taxes et les redevances	86
3.4.1	<i>Les marchés de droits à polluer</i>	94
3.5	Formuler de nouvelles approches	99

CHAPITRE 4

Les Sud et le développement durable : quelle appropriation ? . . .	109
4.1 Les pays pauvres face au développement durable construit par les pays riches	111
4.1.1 <i>Spécificités de la dimension environnementale</i>	112
4.1.2 <i>Spécificités de la dimension sociale et humaine</i>	115
4.1.3 <i>Un développement durable qui instaure un cadre d'action standardisé</i>	117
4.2 Un développement durable peu adapté aux réalités locales	118
4.2.1 <i>L'exemple de la participation des entreprises au développement durable</i>	119
4.2.2 <i>L'exemple de la gestion des forêts</i>	124
4.3 Quelles perspectives ? Le cas emblématique de l'agriculture	126
4.3.1 <i>L'insoutenabilité environnementale du modèle agro-industriel</i>	126
4.3.2 <i>La durabilité sociale et économique oubliée ?</i>	129
4.3.3 <i>L'agro-écologie, une alternative ?</i>	130
4.3.4 <i>Les conditions de l'agro-écologie</i>	132
Conclusion	135

PARTIE 2**Les objets du développement durable****CHAPITRE 5**

Responsabilité sociale d'entreprise.	
Les rapports de force négligés ?	141
5.1 La RSE, une notion peu stabilisée	142
5.1.1 <i>Que recouvre la RSE ?</i>	143
5.1.2 <i>Diversité des origines de la RSE</i>	147
5.1.3 <i>Diversité des cadres d'analyse</i>	154
5.2 Les normes de RSE	159
5.2.1 <i>La « soft law » publique et ses limites : l'exemple des directives de l'OCDE</i>	160
5.2.2 <i>Codes de conduite et codes éthiques des entreprises</i>	161
5.2.3 <i>Les approches à dominante managériale</i>	162
5.2.4 <i>La concurrence entre les normes</i>	164
5.3 Les limites de la RSE comme vecteur du développement durable	165
5.3.1 <i>Les entreprises veulent-elle être responsables ?</i>	166
5.3.2 <i>Les limites logiques et techniques</i>	169
5.3.3 <i>La contestabilité sociale comme grille d'analyse de la RSE : le modèle d'Olivier Godard</i>	170
Conclusion	171

CHAPITRE 6

L'écologie industrielle comme moyen d'opérationnaliser le développement durable : un « socle commun », deux approches économiques	175
6.1 Le « bouclage des flux » comme « socle commun » : le fondement technique de l'écologie industrielle (EI)	178
6.1.1 <i>Retour sur la conception de l'EI</i>	178
6.1.2 <i>Boucler les flux pour passer d'un écosystème industriel linéaire à un écosystème industriel « idéal »</i>	180
6.2 Deux appropriations du « socle commun » : la théorisation de l'EI	183
6.3 De la symbiose industrielle de Kalundborg aux micro-projets agricoles : la mise en œuvre de l'EI	186
6.4 <i>Quid de l'économie circulaire : complément ou captation de l'EI ?</i>	192
6.4.1 <i>Une économie circulaire fortement compatible avec l'EI libérale</i>	194
6.4.2 <i>Émergence d'une économie circulaire « radicale »</i>	197
En guise de conclusion	198

CHAPITRE 7

La biodiversité : conservation ou préservation ?	203
7.1 La protection de la biodiversité : une position très controversée	205
7.1.1 <i>Muir versus Pinchot : l'origine du schisme dans les mouvements de protection de la nature</i>	206
7.1.2 <i>Conservation versus préservation : le double langage des rapports internationaux</i>	209
7.2 De la valeur à la marchandisation de la biodiversité	221
7.2.1 <i>La biodiversité, un bien comme les autres ?</i>	221
7.2.2 <i>La valeur de la biodiversité</i>	224
7.2.3 <i>Un marché pour la biodiversité</i>	230
7.3 Un nouveau cadre pour la biodiversité ?	232
7.3.1 <i>Le Biotrade Initiative et la cartellisation de la biodiversité</i>	232
7.3.2 <i>Une approche patrimoniale de la biodiversité</i>	235
7.3.3 <i>Des indicateurs alternatifs pour évaluer la biodiversité</i>	236
Conclusion	237

CHAPITRE 8

Bouclage autour d'un projet : le « Système intégré Songhaï » au Bénin, ou comment faire de l'écodéveloppement sans le savoir	243
8.1 Songhaï : bref historique d'un ambitieux projet de développement local	244
8.2 Système intégré Songhaï et écodéveloppement : une approche écosystémique de l'agriculture	251
8.3 Deux approches endogènes du développement	258

Postface	265
-----------------------	-----

Ouvertures Économiques

Série LMD

*Cette série, déclinaison de la réputée collection **Ouvertures économiques**, offre à l'étudiant en économie et en gestion des manuels pratiques, directement en phase avec le cursus universitaire, qu'ils soient de niveaux Licence (Baccalauréat), Master ou Doctorat. Ces manuels ont été conçus dans un esprit tout à la fois synthétique et pédagogique.*

Abdelmalki Lahsen, Sandretto René, *Le commerce international. Analyses, institutions et politiques des États.*

Abdelmalki Lahsen, Sandretto René, *Politiques commerciales des grandes puissances. La tentation néoprotectionniste.*

Barbier-Gauchard Amélie, *Intégration budgétaire européenne.*

Enjeux et perspectives pour les finances publiques européennes.

Barbier-Gauchard Amélie, Sidiropoulos Moïse, Varoudakis Aristomène, *La gouvernance économique de la zone euro. Réalités et perspectives.*

Béal Sylvain, Gabuthy Yannick, *Théorie des jeux coopératifs et non coopératifs.*

Application aux sciences sociales.

Beffy Pierre-Olivier, *Initiation à l'économie.*

Compléments en ligne : QCM - exercices.

Brillet Jean-Louis, Cette Gilbert, Gambini Ian, Lagoarde-Segot Thomas, *Politiques macroéconomiques. Un outil d'évaluation : MacSim2.*

Burgenmeier Beat, *Politiques économiques du développement durable.*

Caulier Jean-François, *Fondements mathématiques pour l'économie et la gestion.*

Cayatte Jean-Louis, *Microéconomie de l'incertitude.*

Dumas André, *Économie mondiale. Les règles du jeu commercial, monétaire et financier.*

Eber Nicolas, *Introduction à la microéconomie moderne. Une approche expérimentale.*

Faucheux S., Hue C., Nicolai I., *T.I.C. et développement durable. Les conditions du succès.*

Goutte Stéphane, *Mathématiques financières. Théorie, exercices et simulations numériques.*

Lupton S., *Économie des déchets. Une approche institutionnaliste.*

Mussard Stéphane, Seyte Françoise, *Inférence statistique et probabilités.*

Poudon Jean-Christophe, Thomas Lionel, *Optimisation pour l'analyse économique et les sciences de gestion.*

Schwengler Bernard, *Les règles budgétaires. Un frein à l'endettement ?*

Tazdaït Tarik, *L'analyse économique de la confiance.*

Terraza Virginie, Toque Carole, *Analyse statistique pour la gestion bancaire et financière. Applications avec R.*

+ Enseignement à distance

Initiée par des collègues de la Faculté d'Economie de Grenoble, la série « + EAD » répond notamment aux besoins de l'Enseignement A Distance en proposant des manuels accessibles et de référence qui accompagnent l'étudiant qui suit une formation aux rythmes aménagés.

Berthaud Pierre, *Introduction à l'économie internationale. Le commerce et l'investissement.*
2^e édition.

Bobulescu Roxana, Faruk Ülgen. *Organisation industrielle.*
Dynamique des marchés et stratégies des firmes

Carrière Rigard-Cerison Sophie, Janin Rémin, *Reporting comptable et financier des sociétés.*
Comprendre, interpréter et analyser l'information.

Charmettant H., Sébastien G., Vallet G., *Comprendre l'économie.* Questions économiques contemporaines. 2^e édition.

Figuière Catherine, Boidin Bruno, Diemer Arnaud, *Économie politique du développement durable.*
2^e édition.

Rocca Michel, *Conduire un projet. Acteurs et méthodes du changement organisationnel.*

Szpiro Daniel, *Économie monétaire et financière.*

Cet ouvrage permet à chacun de s'appropriier autrement l'histoire, la théorie et la pratique d'une notion devenue incontournable.

Cet ouvrage propose une **lecture originale du développement durable**. En effet, la plupart des enseignements et des manuels se réfèrent aux grilles d'analyse de l'économie standard néo-classique. Pourtant, de nombreux travaux s'émancipent de cette tradition pour proposer des **lectures alternatives du développement durable**.

Ainsi, **l'écodéveloppement** est le plus souvent passé sous silence, alors que pour certains auteurs contemporains il constitue le projet pionnier en matière de durabilité du développement. De même, si **l'écologie industrielle** est souvent abordée, il est rarement fait mention des différentes façons de l'appréhender. On peut encore citer la **RSE**, considérée comme la déclinaison entrepreneuriale du développement durable, sans que soit mobilisée la notion de contestabilité sociale pourtant pertinente pour comprendre pourquoi les entreprises « font du développement durable », même quand elles n'y sont pas obligées.

Cette **2^e édition augmentée** s'enrichit d'une actualisation des **grandes dates du développement durable** au cours d'une période où les ODD succèdent aux OMD et où est signé l'Accord de Paris. **L'économie circulaire** fait son apparition pour être confrontée à **l'écologie industrielle** dont elle semble souvent être la sœur jumelle. Les **services éco-systémiques** sont convoqués dans le cadre du chapitre sur la biodiversité. Le projet d'**économie politique** lui-même est encore précisé dans son aptitude à interpréter le réel.

Cette *Économie politique du développement durable* permet à chacun de s'approprier autrement l'histoire, la théorie et la pratique d'une notion devenue incontournable. Que l'on soit étudiant en Master ou de Doctorat, professionnel désireux de compléter ses connaissances, ou citoyen soucieux de ne pas se contenter « d'un seul son de cloche », cet ouvrage **renouvelle l'approche du développement durable**.

Catherine Figuière est Maître de Conférences, habilitée à diriger les recherches à la Faculté d'économie de l'Université Grenoble Alpes. Corédactrice en chef de la *revue Mondes en développement*, membre actif du Gemdev, et membre du Centre de Recherche en Économie de Grenoble (Creg).

Bruno Boidin est Maître de Conférences à l'Université de Lille 1, habilité à diriger des recherches. Il est membre du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE) et dirige l'Institut des sciences économiques et du management de l'Université de Lille.

Arnaud Diemer est Maître de Conférences à l'Université Clermont-Ferrand Auvergne, membre de l'Observatoire des Représentations du Développement Durable (OR2D) et rédacteur en chef de la *revue Francophone du Développement Durable*. Il est rattaché au laboratoire CERDI (Centre d'Études et de Recherches sur le Développement International).

ISSN : 2034-5070

ISBN : 978-2-8073-1343-9



deboeck
SUPÉRIEUR **B**

www.deboecksuperieur.com



Dans le cadre du Système
Européen de Transfert



de Crédits (E.C.T.S.),

ce manuel couvre les niveaux
Master et Doctorat.

